

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CRD01

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

#### Cinquante-quatrième session

#### REPARTITION DES COMPETENCES ET DROITS DE VOTE

entre l'Union Européenne et ses États membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour <a href="#">Compétence États membres.</a> <a href="#">Vote États membres.</a> <sup>1</sup>	CX/FA 24/54/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires <u>QUESTIONS NÉCESSITANT UNE ACTION</u> <i>11<sup>ème</sup> session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE11): Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes régionales sur la NGAA</i> <i>53<sup>ème</sup> session du Comité du Codex pour les additifs alimentaires (CCFA53):</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Amendements proposés pour certaines normes de produit liés à la RIBOFLAVINE</li><li>- Amendements proposés pour certaines normes de produit liés aux additifs « Caroténoïdes »</li></ul> <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/2
3 (a)	Questions particulières émanant de la FAO ou de l'OMS ou soulevées lors des 96 <sup>e</sup> et 97 <sup>e</sup> sessions du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/3
3 (b)	Avant-projet de spécifications d'identité et de pureté des additifs alimentaires émanant des 96 <sup>e</sup> et 97 <sup>e</sup> sessions du JECFA <ul style="list-style-type: none"><li>- Observations à l'étape 3</li></ul> <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/4  CX/FA 24/54/4 Add. 1
4 (a)	Approbation et/ou révision des limites maximales d'additifs alimentaires et d'auxiliaires technologiques dans les normes du Codex <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/5

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point	Objet	Cote du document
4 (b)	Harmonisation des dispositions des normes de produits portant sur les additifs alimentaires: Rapport du Groupe de travail électronique sur l'harmonisation <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/6
5 (a)	<i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA) – Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA	CX/FA 24/54/7
5 (b)	<i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA) – Propositions de création et/ou de révision de dispositions relatives aux additifs alimentaires (réponses au document CL 2023/46-FA) <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/8
6	Avant-projet de révision du document <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989) - Observations à l'étape 3 <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/9  CX/FA 24/54/9 Add. 1
7	Propositions d'ajouts et de modifications à apporter à la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA (réponses au document CL 2023/47-FA) <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote États membres.</a>	CX/FA 24/54/10
8	Document de travail sur les divergences entre la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA), les normes du Codex relatives à des produits et d'autres textes – Questions restant à examiner <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/FA 24/54/11
9	Document de travail sur l'élaboration d'une norme sur la levure <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote États membres.</a>	CX/FA 24/54/12
10	Autres questions et travaux futurs <a href="#">La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</a>	
11	Date et lieu de la prochaine session <a href="#">Compétence États membres.</a> <a href="#">Vote États membres.</a>	
12	Adoption du rapport <a href="#">Compétence États membres.</a> <a href="#">Vote États membres.<sup>2</sup></a>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.